

	Règne.	Chap.	Section.
AIDE-de-Camp Provincial, son salaire.	57 Geo. III.	33	1
ALIENS, Voyez <i>Etrangers</i> .			
ALLOCATION, Voyez <i>Rabais</i> .			
ALTERATIONS, ou Correcction des déclarations permises en payant les frais.	25 Geo. III.	2	3
AMIRAUTE', Voyez <i>Vice-Amirauté</i> .			
APPEL au Gouverneur et Conseil des Jugemens contre les Prévaricateurs dans le Commerce avec les Sauvages.	17 Geo. III.	7	6
Aux Sessions de Quartier des convictions contre les Boulangers, (<i>rappelée</i>)	17 Geo. III.	10	1
Aux Sessions de Quartier des convictions contre les loix pour prévenir les accidens du feu.	17 Geo. III.	13	17
Au Roi en son Conseil Privé des amendes excédant £100 stg. imposées par le Banc du Roi.	30 Geo. III.	7	3
Des Convictions sous la loi concernant le logement des Troupes.	27 Geo. III.	1.	1
Au Juge de Gaspé, des convictions sous l'Acte qui règle les Pêches, (<i>rappelée</i> .)	..	3	6
Cour Provinciale d'— son établissement I. Stat.	28 Geo. III.	6	5
Des Conseillers Héritaires à Sa Majesté en Parlement contre les décisions du Conseil Législatif.	31 Geo. III.	31	34
Aux Sessions de Quartier par les Etrangers. (<i>expirée</i> .)	34 Geo. III.	6	23
Des Jugemens des Cours du Banc du Roi, en quels cas permis.	31 Geo. III.	31	11
Du prononcé (<i>Verdict</i>) d'un Juré.	51 Geo. III.	3	23
Au Roi dans son Conseil privé, en quels cas permis.	25 Geo. III.	2	24
Cautionement requis et suspension de l'exécution en conséquence	34 Geo. III.	6	27
	..	..	28
	..	..	30
	25 Geo. III.	2	24, 29
	34 Geo. III.	6	30, 31